



# 13

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)

site : <http://65.snuipp.fr/>

**c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

**merci de communiquer ce message à tous les personnels**

Chers collègues,

1) rythmes : si vous voulez que ça change, il va falloir que vous le fassiez savoir, notamment en signant la pétition nationale du SNUipp en suivant le lien suivant : <http://www.snuipp.fr/On-signe-pour-la-reecriture>

cette pétition n'est qu'une première étape pour mesurer l'état d'esprit général sur cette question. Elle n'est pas une fin en soi, mais permettra de s'appuyer sur des données quantifiées pour obtenir des avancées, voire le retrait du décret contre lequel le SNUipp a voté en janvier 2013 !

Si nous voulons nous faire entendre (grève, manifestations, ...), il le faudra dès le retour des vacances de Toussaint, que ce soit sur la question des rythmes ou celle de la dégradation de nos conditions de travail ...

**pour l'enquête rythmes du SNUipp65 : vous avez un peu plus de temps pour nous la retourner, car la question des rythmes n'était pas à l'ordre du jour du CDEN du 8 octobre ... par contre elle sera au cœur de celui de décembre !**

2) règlement intérieur de vos écoles : il est prévu qu'il soit discuté et validé lors du 1er conseil d'école de l'année. Or, lors du GT de lundi aprem sur ce sujet, le constat a été fait qu'un certain nombre de dispositions posent problème (c'est notamment le cas des médicaments donnés à l'école, et au sujet desquels le SNUipp65 est déjà intervenu à plusieurs reprises en CAPD). Il ne sera examiné par le CDEN que lors de la séance de décembre.

Dans l'attente, sauf si vous avez besoin de revoir un point particulier de votre RI, vous pouvez continuer à fonctionner avec celui qui a été adopté par votre CE en 2012.

**En revanche, pour toutes les écoles qui sont passées à 4 jours et demi en septembre, il faut impérativement que vous modifiiez sur votre RI les horaires précédemment mentionnés, pour les remplacer par les nouveaux.**

3) en pdf joint vous trouverez notre compte-rendu du CDEN de mardi

4) si vous envisagez de passer l'entretien pour être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur, contactez-nous par courriel pour que nous vous

adresses des documents pour vous aider à le préparer.

5) calendrier scolaire : un point d'explication concernant le rattrapage du 2 septembre pour les élèves.

le MEN avait prévu de fixer la journée de pré-rentrée des enseignants le vendredi 30 août (le jeudi 29 pour ceux qui ont fait les 2 journées avant la rentrée).

la FSU s'y est opposée et le MEN a fixé la pré-rentrée le lundi 2 septembre en prévoyant le rattrapage en novembre et juin.

Cette décision a été actée le 28 novembre 2012 :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=66366](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66366)

6) plus que 6 jours ! Pour déterminer l'orientation de notre syndicat pour les 3 ans à venir, votez !

cordialement,  
joëlle noguère



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat,  
le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

**Syndiquez-vous  
maintenant !!!**